



## CS Education et Travail des Jeunes Equidés

### 1 L'alternance

Une formation de 2 ans par alternance :

- 16 semaines à la MFR + 3 pour le passage du permis poids lourd,
- 75 semaines en entreprise.

Une alternance qui répond aux besoins de la filière équine : de longues périodes en entreprise pendant la saison de concours.

### 2 Le contenu

560 heures de formation avec :

**Apports théoriques :**

- gestion technico-économique de l'activité,
- bilan sanitaire du jeune équidé,
- techniques de débouillage,
- travail à pied et monté du jeune équidé,
- commercialisation du jeune équidé,
- anglais professionnel,
- coût d'exploitation d'un cheval.
- ... les cours peuvent s'adapter aux besoins que les jeunes en formation expriment

**Apports pratiques :**

- stage à l'école Blondeau,
- stage pratique longues rênes,
- initiation à la maréchalerie,
- équitation encadrée par Sandrine KAHN, Jean-Pierre Bonneau et Rodolphe SCHERER ,
- interventions : droit équin : les contrats : d'exploitation, de vente, de pension, la visite d'achat. Chambre d'agriculture : installation en agriculture.
- voyage d'études aux Pays Bas,
- organisation d'une vente de chevaux SHF,
- formation et passage du permis C (poids lourd) et du permis BE (van+ 750 kg).

### 3 L'entreprise d'accueil (stage ou contrat de professionnalisation)

L'entreprise d'accueil doit être une écurie de valorisation de jeunes chevaux, de concours où l'activité principale du stagiaire ou salarié sera de travailler les chevaux présents, plus particulièrement ceux de trois à six ans.

Il devra en outre, assister son maître de stage lors des périodes de débouillage.

Ce développement de compétences équestres devra être concrétisé par des sorties en épreuves jeunes chevaux et/ou chevaux plus âgés.

Enfin, pour bien maîtriser tous les aspects de la gestion technique d'une écurie, le stagiaire sera à même d'effectuer les tâches d'entretien des écuries, des aires de travail des chevaux, les soins aux chevaux dans leur ensemble (courants et plus spécifiques).

### 4 Le Certificat de Spécialisation (CS)

Le certificat de spécialisation est un diplôme d'Etat, de niveau IV, l'objectif étant de former des cavaliers confirmés au travail du jeune cheval. Le diplôme s'obtient sous forme d'U.C. (Unité Capitalisable) tout au long de la formation. L'examen compte 5 épreuves : une épreuve pratique en stage autour du jeune cheval, un écrit d'économie-gestion, une pratique et un oral en commercialisation, une épreuve pratique d'équitation (dressage, obstacle), une épreuve pratique de préparation et de présentation du jeune cheval en lien avec des compétences sanitaires ou alimentaires.



“ Avec L'ALTERNANCE  
mon avenir a du sens ! ”

## 5 Conditions d'accès

Etre titulaire d'un niveau IV (Bac pro, BPJEPS, BPREA...), d'un galop 7, avoir de l'expérience en compétition, permis B. Une présélection est effectuée sur dossier, puis la phase d'admission comprend :

- entretien de motivation,
- des tests de positionnement écrits : français, mathématiques, anglais, hippologie,
- une pratique à cheval : dressage et obstacle

## 6 Poursuites d'étude et débouchés

### 6.1 Poursuite d'étude

A l'issue de la formation les candidats peuvent poursuivre un BTS PA ou ACSE, BPJEPS

### 6.2 Débouchés

Préparateur de jeunes chevaux, cavalier professionnel, cavalier maison, groom, chef d'écurie de propriétaire ou de concours, cavalier-soigneur, éleveur-cavalier...

## 7 Conditions financières

Deux possibilités sont ouvertes pour cette formation :

### 7.1 Contrat de professionnalisation

**Statut : salarié**

Coût de la formation :

- pris en charge par l'OPCA (FAFSEA)

	Global
Frais de formation : 9,75€/h X 560 heures (le FAFSEA paye directement à la MFR – avec une subrogation de paiement demandée par l'employeur)	5.460,00€

- à la charge du salarié (optionnel)

Participation hébergement stage Blondeau	100,00€
Participation hébergement – voyage étude	200,00€
Participation frais passage permis PL	500,00€
<b>Total :</b>	<b>800,00€</b>

**Coût pour l'employeur :**

Salaire		
	Salaire brut mensuel (35heures)	
Titulaire	Bac Pro	Bac général
jusqu'à 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
De 21 à 26 ans	80% du SMIC	70% du SMIC

SMIC mensuel brut au 01/01/2016 : 1 466,62€

Les modalités du contrat de professionnalisation sont consultables sur :

[http://www.fafsea.com/employeurs/employeurs\\_cpAgri.php](http://www.fafsea.com/employeurs/employeurs_cpAgri.php)

Le contrat de professionnalisation donne accès à la prime embauche PME. C'est une démarche à réaliser en ligne et permet une aide de 500€ par trimestre soit 4.000€ pour les deux ans de formation.

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme/article/demandez-la-prime-embauche-pme>

### 7.2 Stagiaire

**Statut : étudiant – stagiaire en formation par alternance**

Pré-requis : avoir été inscrit à Pôle Emploi

**Coût pour le maître de stage**

Gratification obligatoire du maître de stage (non soumis aux charges) : 3,60€ / heure soit 545,40 € / mois (au 01/01/2016).

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

**Coût pour le stagiaire**

Coût de la formation : 6.250,00€ (dont permis BE et C (poids lourds), voyage d'étude, hébergement lors du stage Blondeau)